

Le parrainage

un adulte en plus pour se construire

Le parrainage de proximité offre à un enfant la possibilité de nouer ou construire une relation affective durable avec un autre adulte. Il permet aux familles d'élargir leur réseau relationnel et de rompre leur isolement. Pour l'enfant, c'est un nouveau lien social, pour les parents, un soutien et pour le parrain, c'est la possibilité de concrétiser un engagement de solidarité.

Début d'une rencontre

Le parrainage débute par une rencontre entre un parrain, un enfant et sa famille, tous engagés dans une démarche volontaire. Cette mise en relation est organisée par une association ou un service qui accompagne le parrain, son filleul et sa famille tout au long du parrainage. Lorsque chacun s'est choisi, un lien affectif s'installe dans le respect et la confiance mutuels. C'est dans ces conditions que le parrainage peut enrichir tous les acteurs de cette relation durable : enfant, parrain, parents.

Du temps partagé

Le parrainage consiste pour l'adulte qui devient parrain à donner de son temps à un enfant afin de l'aider à grandir. La proximité géographique du parrain et de l'enfant facilitera les rencontres et la relation pourra s'installer dans la durée. Le temps passé ensemble est l'occasion d'échanges et de découvertes pour tous. Pendant ce temps défini qu'ils passent ensemble, le parrain partage avec l'enfant sa vie de famille. C'est l'occasion d'échanges et de découvertes pour tous les deux.

Un soutien à la parentalité

Le parrainage est une relation complémentaire à celle qui lie un enfant à ses parents. Grâce au parrainage, les parents peuvent partager avec un adulte bienveillant leurs interrogations et leur intérêt pour le devenir de l'enfant. Il leur permet également de souffler un peu, de prendre du temps pour eux.

Un accompagnement adapté à chaque enfant

Le parrainage s'adresse à tous les enfants, qu'ils vivent dans leur famille, qu'ils en soient séparés (éloignement géographique, hospitalisation, difficultés familiales) ou qu'ils en soient privés. La diversité des formes de parrainage en fait une pratique souple et singulière, chaque parrainage est unique.

L'Union Nationale des Associations Familiales

L'UNAF est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant régulièrement en France. Elle a été créée par une ordonnance du 3 mars 1945.

L'UNAF a quatre missions fondamentales :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions qui concernent la famille.
- Représenter l'ensemble des familles auprès de toutes les institutions politiques locales ou nationales.
- Gérer des services d'intérêt familial dont la charge lui est confiée par l'Etat.
- Représenter de plein droit les familles devant la justice.

L'UNAF contribue à la réflexion et aux actions de soutien à la parentalité.

Elle est membre du :

- Comité National du Parrainage depuis sa création en mai 2003.
- Comité de pilotage national des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

L'UNAF accompagne les UDAF dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les UDAF s'engagent dans la promotion du parrainage. Elles diffusent l'information et apportent un soutien logistique et technique. Elles peuvent créer un service de parrainage lorsqu'il n'en existe pas sur leur département.



Pour en savoir plus : www.unaf.fr
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UNAF)
28, PLACE SAINT-GEORGES 75009 PARIS
TEL. 01 49 95 36 00 - FAX : 01 40 16 12 76



Le parrainage de proximité

Bénévolat
SOLIDARITÉ
TOLÉRANCE
Partage
Relation affective
Engagement
Confiance

*Donner du temps
à un enfant,
un adolescent
pour l'aider à grandir*

Le parrainage qui est concerné ?

●● Vous voulez devenir parrain

Vous avez du temps à donner. Vous souhaitez vous engager bénévolement dans une démarche de solidarité auprès d'un enfant. Que vous soyez un homme ou une femme, que vous viviez seul ou en couple, que vous ayez ou non des enfants, le parrainage de proximité vous permet de vous rendre utile en créant un lien privilégié avec un enfant.

●● Vous voulez être parrainé

Tu es un enfant ou un adolescent, tu as envie de changer d'air de temps en temps, de découvrir d'autres adultes qui s'intéresseraient à toi et avec lesquels discuter, tu es scolarisé loin de chez toi, tu es à l'hôpital...

Un parrain peut t'apporter cette relation en plus ; il pourra t'accompagner aussi longtemps que chacun de vous le souhaite.

Parents, vous voulez que votre enfant découvre de nouvelles activités, qu'il rencontre d'autres personnes, qu'un adulte l'aide ou votre enfant est éloigné de vous pour sa scolarité ou à cause d'une hospitalisation ou vous avez besoin de temps pour vous ou vous vous sentez isolés.

Avec le parrainage vous pouvez trouver, à proximité de chez vous, un adulte ou une famille de confiance avec qui votre enfant pourra nouer une relation enrichissante et durable.

●● Vous voulez proposer un parrainage

Vous êtes professionnel. Vous êtes en contact avec des enfants et des familles qui tireraient profit d'une relation suivie avec un parrain ou une famille de parrainage.

Le parrainage constitue une proposition souple, une possibilité d'ouverture, adaptée aux situations familiales les plus diverses. Il peut compléter de façon bénéfique l'accompagnement d'un enfant et de sa famille.

●● Vous vous sentez concernés par le parrainage : qui contacter ?

Vous êtes intéressés par le parrainage de proximité, et vous posez des questions. Vous pouvez contacter une association ou un service de parrainage. Ils vous apporteront toutes les informations nécessaires ainsi que toutes les garanties d'accompagnement et de sécurité pour la mise en œuvre d'un parrainage.

Pour plus d'information : www.travail-solidarite.gouv.fr
www.unaf.fr
www.unapp.net



Le parrainage

*Une relation
encadrée,
accompagnée
et évaluée.*

Association ou Service de parrainage de proximité : un acteur fondamental du parrainage.

L'intervention d'une Association ou d'un Service de parrainage ayant adhéré à la Charte Nationale du Parrainage est essentielle pour apporter un cadre sécurisé à la mise en place d'une relation de parrainage. L'Association donne l'information, apprécie les demandes qui émanent des parents et des enfants, évalue la candidature des parrains, élabore une convention qui détaille les modalités du parrainage. Cette convention sera co-signée par tous les acteurs. L'association accompagne régulièrement les familles parrainées et les parrains et procède à une évaluation des parrainages mis en œuvre.

Une garantie de bonne pratique pour chaque acteur.

La Charte Nationale du Parrainage a été élaborée pour en sécuriser sa mise en place. Conçue par le Comité National du Parrainage, officialisée par Arrêté interministériel, elle énonce les principes fondamentaux auxquels chaque association ou service peut adhérer librement. Cette adhésion vaut engagement à en respecter les clauses et l'esprit, garantissant ainsi un parrainage de qualité pour les enfants, leurs parents et les parrains. Le cadre du parrainage se fonde sur le droit commun, ses principes respectent l'autorité parentale, garantissent la protection de l'enfant, et reconnaissent la place du tiers qu'est le parrain.

L'Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité.

Membre associé de l'UNAF depuis septembre 2007, l'UNAPP rassemble des associations, adhérentes à la Charte, qui mettent en œuvre du parrainage de proximité dans une volonté commune de qualité et de transparence. Elle leur apporte un appui opérationnel au travers d'un réseau de compétences et d'expertise et a vocation à aider à la construction d'outils d'évaluation du parrainage au niveau national. Elle a pour principale mission d'assurer la promotion du parrainage auprès du grand public et des autorités compétentes

Pour en savoir plus : www.unapp.net